

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT,
DES TRANSPORTS, DU LOGEMENT,
DU TOURISME ET DE LA MER
*Direction générale de l'urbanisme,
de l'habitat, et de la construction*

Bureau OC 2
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
*Direction générale
de la comptabilité publique*

Bureau 6 B

Circulaire n° CD-0052 du 13 janvier 2004 mise à jour de l'instruction budgétaire et comptable applicable aux offices publics d'HLM et aux offices publics d'aménagement et de construction soumis aux règles de la comptabilité publique

NOR : *ECOR0460112C*

Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer ; le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, à Mesdames et Messieurs les préfets ; Mesdames et Messieurs les trésoriers-payeurs généraux,.

A compter du 1^{er} janvier 2004, les modifications suivantes sont applicables à l'instruction budgétaire et comptable M31.

1. Créations de comptes

1.1. *Comptes de tiers*

4714 « Recettes perçues en excédent à réimputer »

Commentaire du compte : « Ce compte, utilisé dans le cadre de l'application Hélios, est crédité du montant des sommes perçues en excédent avant imputation sur d'autres dettes par le comptable ou constatation d'un excédent de versement ».

1.2. *Comptes financiers*

5088 « Intérêts courus sur valeurs mobilières de placement »

Commentaire du compte

« Ce compte enregistre en débit les intérêts courus sur les valeurs mobilières de placement en portefeuille en fin d'année en contrepartie d'un titre au compte 764 « Revenus des valeurs mobilières de placement ». Il est crédité au cours de l'exercice suivant par un titre d'annulation au compte 764 selon la procédure de contrepassation. Les intérêts courus sont déterminés à partir des rendements constatés sur l'exercice pour les valeurs en portefeuille compte tenu de la durée de détention ».

516 « Comptes à terme »

Commentaire du compte : « Ce compte enregistre les sommes placées sur des comptes à terme. Il peut être subdivisé par compte à terme ou par établissement prêteur. Les intérêts perçus sur le compte à terme sont enregistrés au compte 7631 ».

1.3. *Comptes de produits*

7631 « Revenus des comptes à terme »

Commentaire du compte : « Ce compte enregistre les intérêts perçus sur les comptes à terme. ».

*Le ministre de l'équipement, des
transports,
du Logement, du tourisme et de la mer,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de l'habitat,
de l'urbanisme et de la construction,
F. Delarue*

*Le ministre de l'économie,
des finances et de l'industrie,*

Pour le ministre et par
délégation :

*Le directeur général
de la comptabilité publique,*
J. Basseres